

ALICE BEIGNEUX

Département de L'Indre

Document généré le mardi 22 septembre 2026 à 14:52

Avis d'attribution n°1

Diffusion Internet	Version	Transmis	Publication	Visites	Retraits	Dépôts
web + alerte	Intégrale	22/09/26	22/09/26			

Diffusion Presse	Version	Transmis	Publication	Etat	Identifiant	N° Annonce
JOUE	Intégrale	En attente de transmission				

Service : CP
Guichet de retrait :OUI
Guichet de dépôt :OUI

Classification CPV :
Principale : **72267100** - Maintenance de logiciels de technologies de l'information

AVIS D'ATTRIBUTION**DÉPARTEMENT DE L'INDRE**

Marc FLEURET - Président du Conseil départemental
Place de la Victoire et des Alliés
SMGP
BP 20639 - 36020 CHATEAUROUX CEDEX
Tél : 02 54 27 34 36
SIRET 22360001600016



Objet du marché Maintenance et support du progiciel SUIPI par la société TEAMNET

Référence acheteur 2026-SCA6008

**Nature de la
procédure** Services

Procédure Procédure négociée

Justificatifs**1. Justification du choix de la procédure négociée sans publication préalable d'un avis d'appel à la concurrence conformément à l'article 32 de la directive 2014/24/UE**

Les travaux/produits/services ne peuvent être fournis que par un opérateur économique déterminé pour la raison suivante :
protection de droits exclusifs, y compris des droits de propriété intellectuelle

3. Explication

Procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables suivant l'Article R-2122-3 du Code de la Commande Publique

Code CPV principal **72267100** - Maintenance de logiciels de technologies de l'information

**Procédures de
recours** Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal administratif de Limoges
1, cours Vergniaud
87000 Limoges

Tél : 0555339155 - Fax : 0555339160

greffe.ta-limoges@juradm.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Référé pré-contractuel avant la signature du marché (article L551-1 du code de justice administrative français)

Référé contractuel jusqu'au 31ème jour suivant la publication de l'avis d'attribution (R 551-7 du Code de Justice Administrative)

Référé suspension dans les deux mois à compter de leur publication contre les actes détachables du contrat (article L. 521-1 du Code de justice administrative).

Recours pour excès de pouvoir dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision administrative concernée (article R.421-1 du Code de justice administrative).

Recours de plein contentieux dans les deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées ; dès la signature du contrat, le concurrent évincé n'est plus recevable à déposer un recours pour excès de pouvoir

Recours indemnitaire après demande préalable au pouvoir adjudicateur, dans le délai de déchéance quadriennale.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Valeur totale du marché (hors TVA)

Valeur : **320000** €

Date d'attribution : 21/09/26

Nombre d'offres reçues : 1

Marché n° : 2026SCA6008 - **TEAMNET RUE MERCOEUR 75011 PARIS**

Montant HT : **320 000,00** €

Le titulaire est une PME : OUI

Envoi le 22/09/26 à la publication

Il n'y a pas d'avis subséquents pour cet avis.

Marches-Publics.info V9.7